

L'ÉVEIL

de la nation

Bihebdomadaire togolais d'informations générales - Fondé en 2004

Prix : 250 F CFA

Observatoire Togoais des Eglises :
Après avoir scruté les problèmes et prôné
la réconciliation, place
à la mise en place d'un
nouveau bureau ce Vendredi



Page 9

Décrispation du climat politique et renforcement de la démocratie :

Ces actes forts de Faure Gnassingbé

P.3&4



Le Gouvernement Klassou 2 réuni autour
du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé

Cohabitation incestueuse entre
l'opposition et l'église Catholique :

Pour qui roule Mgr Kpodzro ?



Page 4

Mgr Philippe Fanoko Kpodzro

Ministère de la Communication, des Sports et l'Education à la citoyenneté :

D'énormes défis attendent Foli-Bazi Katari



Page 6

Finance inclusive :

Mazamaesso Assih fait le point des institutions sous sa tutelle



La ministre Assih (au micro) lors de la présentation

Page 6

Journées nationales de promotion
du Civisme fiscal :

L'OTR célèbre son partenariat avec les opérateurs économiques



Photo de famille avec les opérateurs économiques primés

Page 5

Projet d'approvisionnement en eau
potable de la région de la Kara :

Le fonds Koweïtien appuie le Togo avec 12 milliards de F.CFA



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Page 8

Annonces & Services

Tour de garde des pharmacies

du 28/01/2019 au 04/02/2019

St RAPHAEL: Marché Atikpodji 22 21 84 26

AKOFA : Av. Maman N'Danida Amoutivé 96 32 97 57

BIOVA : Bd. Houphet Boigny 22 34 50 93

PORT : Face Hôtel Sarakawa 22 27 61 88

BON SAMARITAIN : BE PA de SOUZA/Hôpital de BE 22 21 45 30

ESPERANCE : Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Française Nyékonakpoé (Rue Adjololo) 22 21 01 28

LIBERATION : Avenue Libération prolongée 22 22 25 25

ROBERTSON : Après la Lagune de Nyékonakpoé (TOGBATO) 22 22 28 41

N.D. DE LA TRINITE : Sise au 20 boulevard de la paix à Super Taco 22 21 27 80

LE JOURDAIN : Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti 22 61 56 14

UNIVERS - SANTE : Boulevard GNAS-SINGBE Eyadema, Cité OUA face à l'entrée du CHU-CAMPUS 22 61 81 43

AEROPORT : Rte de l'Aéroport SITO 22 26 21 22

LILAS : 7, Route de Kégué 22 26 29 59

INTERNATIONALE : Sise Marché de Hedzranawoe " Asiyeye ", Boulevard du Haho 22 26 89 94

RAOUDHA : Située au 4495 Boulevard Zio Hedzranawoe, derrière TOGO 2000 91 61 33 32

MISERICORDE : BE-KPOTA 23 38 47 62

LE PROGRES : Sur le tronçon CIMTO-GO-Gendarmerie d'Ahadji kpota non loin du marché de Zorro-bar 22 35 86 55

ADIDOGOME : Face au camp 2ème RI d'Adidogomé 22 50 54 85

SILOE : Carrefour Aflao Apédokoe Atigangomé 90 80 26 39

MAGNIFICAT : Aflao Sagbado Yokoe, Rue de la Pampa à 100 m du Palais Royal de Yokoe 70 44 51 59

ACTUELLE : Route de Ségbé; Quartier Sagbado - Adidogomé 22 51 11 72

BETANIA : Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah 96 80 10 11

MILLENAIRE : Face réserve de la gendarmerie d'Agoenyivé, sur la route de 50m à 300m du côté Nord 22 51 64 31

MATHILDA : Route PATASSE - Lomégan - ODEF 22 51 15 34

EL SHADAÏ : Face Ecole Théologie ESTAO 22 51 44 25

DIEUDONNE : Route de LLEO 2000, non loin de FUCEC Agoe-Téléssou 70 44 84 59

EL-SHAMMAH : Sise à Amadahomé à côté de la maison des jeunes 70 43 25 85

ADONAÏ : Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé 22 50 04 05

EMMAÛS : Sur la route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité 96 80 09 12

SHALOM : Agoè-Cacaveli, non loin de BKS. Sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60

APOU ANTOINE : Boulevard Lycée Agoè-Nyivé - Agoè-Assiyéyé 22 19 12 15

TCHEP'SON : Face Terminal du sahel (Togblékopé) 70 42 94 41

VERSEAU : Près maison Bateau Baguida 22 27 34 53

HYGEA : Face Lycée publique de Baguida sur la route d'Afanoukope (Baguida) 99 27 36 36

Prompt Rétablissement

20 ans
de partage et de fidélité
avec vous !

4G

SOYEZ DÉSORMAIS **DANS LA 4G !**

TOGO CELLULAIRE

Le N°1 de la téléphonie mobile au TOGO

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO

LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS LES ZONES SUIVANTES :

- ☑ AGOÈ,
- ☑ BAGUIDA,
- ☑ BOULEVARD CIRCULAIRE,
- ☑ FOREVER,
- ☑ ZONE PORTUAIRE,
- ☑ ABLOGAMÉ,
- ☑ KODJOVIKOPÉ,
- ☑ NYÉKONAKPOÉ,
- ☑ RÉSIDENCE DU BÉNIN,

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM & BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.

À PARTIR DU 3 SEPTEMBRE 2018

APPELEZ SANS LIMITE LES NUMÉROS FIXES

4720 F/MOIS

POUR BOOSTER VOS AFFAIRES

LE MEILLEUR RÉSEAU DATA ET LES APPELS LES MOINS CHERS AU TOGO !

Décrispation du climat politique et renforcement de la démocratie :

Ces actes forts de Faure Gnassingbé

Au lendemain de la reconduction du premier Ministre Komi Sélom Klassou et la composition de l'acte deux de son gouvernement, le conseil des Ministres au cours duquel d'importantes décisions ont été prises, s'est réuni Mercredi dernier sous l'égide du Président de la République.

Les élections législatives tenues dans notre pays le 20 Décembre 2019 semblent sonner le glas de la fin de l'anarchie et de la pagaille. Les togolais dans leur ensemble visiblement veulent rapidement tourner la page de la crise. Mais qui de mieux pour aider ce peuple à la réalisation de son vœu si ce n'est le gouvernement coaché par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé ?

En effet, après la démission du PM Komi Sélom Klassou et le retard pris pour sa reconduction et la composition du gouvernement, le Chef de l'Etat a décidé de mettre le pied sur l'accélérateur.

Les choses sont allées très vite.

Que ce soit au niveau du législatif ou de l'exécutif les choses sont allées très vite.

Election d'une dame à la tête du parlement le 23 Janvier 2019. Une grande première dans l'histoire de notre pays où les hommes dans leur friandise pour des postes de responsabilité n'ont souvent pas laissé de chance aux dames.

Le 24 Janvier en fin de soirée, reconduction de Klassou et composition du gouvernement. Le 25 Janvier, le gouvernement est complet avec des ajouts aux départements de la communication et de l'agriculture.

Déjà Dimanche, soit deux jours après sa formation, un séminaire gouvernemental est organisé à l'intention des nouveaux membres de l'équipe à Klassou. Si l'objectif est de leur donner les orientations des objectifs poursuivis par le Chef de l'Etat qui a placé sa confiance en eux, il est important de souligner que, ce qui tient à cœur à Faure

Gnassingbé depuis plus de 6 mois maintenant, c'est comment faire pour trouver le financement et réaliser son rêve en faveur des populations de notre pays. Et parlant justement de rêve pour le Togo, le Chef de l'Etat ambi-

tionne changer profondément le Togo à travers le Plan National de Développement PND.

Le séminaire gouvernemental qui matérialise un nouveau départ ou un nouveau contrat

Suite à la page 4



Le Président Faure Gnassingbé (au milieu) a dirigé le séminaire gouvernemental

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 30 JANVIER 2019

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 30 janvier 2019 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Au cours des travaux, le conseil a adopté :

- Un (01) projet de loi ;
- cinq (05) décrets ;
- et abordé les divers.

Le projet de loi adopté par le Conseil, autorise l'adhésion de notre pays à l'Accord portant création de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Institution multilatérale créée le 18 mai 2000 à Grand Baie en Ile Maurice à l'initiative des pays d'Afrique australe, centrale et du nord, l'Agence du Commerce en Afrique a pour but d'appuyer le commerce et l'investissement en Afrique. Elle vise également à pallier le manque d'une assurance des risques politiques, non commerciaux et commerciaux qui devrait favoriser la disponibilité de financement pour les investissements sur le continent et l'expansion du commerce extérieur ou les échanges intra africains.

L'adhésion du Togo à cet Accord procurera des avantages socio-économiques, particulièrement la réduction de la pauvreté, à travers un partenariat plus soutenu entre les Etats africains, les institutions multilatérales de développement ainsi que pour le secteur privé.

Au titre des décrets :

Le premier décret adopté par le conseil des ministres, porte admission en grade hors hiérarchie de certains magistrats proposés par la commission d'avancement des magistrats et validée par le conseil supérieur de la magistrature lors de sa réunion du 30 octobre 2018.

L'admission dans ce grade des magistrats concernés, répond aux exigences de la loi organique n°96-11 du 21 août 1996 fixant statut des magistrats, modifiée par la loi organique n°2013-007 du 25 février 2013 qui prévoit en son article 17 nouveau que soient classés hors hiérarchie par décret en conseil des ministres, les magistrats ayant couvert les trois grades de la hiérarchie des magistrats.

Le second décret adopté par le conseil des ministres autorise le ministre des postes, de l'économie numérique et des innovations technologiques, à signer l'arrêté relatif au renouvellement de la licence de Togo Télécom, conformément à la Loi n°2012-018 du 17 Décembre 2012 sur les communications électroniques, modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013.

Dans le cadre de l'ouverture du capital du Groupe Togocom, cet arrêté a pour but de renforcer la confiance de l'investisseur stratégique qui

sera retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres et de donner plus de visibilité au Groupe, en procédant à l'extension de la durée de la licence de Togo Télécom jusqu'au 31 décembre 2036 et en favorisant ainsi à terme, la réalisation des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans la déclaration de politique sectorielle établie pour la période 2018-2022.

Les troisième et quatrième décrets adoptés par le conseil, fixe respectivement les conditions et modalités de conclusion et de résiliation de Convention de concession pour la production, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique à base des sources d'énergies renouvelables ainsi que les seuils de puissance des différents régimes juridiques des projets de production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables.

Pour relever les défis liés à l'insuffisance de l'énergie et augmenter la capacité en énergie électrique afin de réduire sa dépendance énergétique, le Togo a décidé, à travers une politique sectorielle clairement définie, de diversifier ses sources de production longtemps basées sur les énergies fossiles, par la promotion des énergies renouvelables.

Une telle politique nécessitant la mise en place d'un cadre juridique approprié, l'adoption de ces deux décrets vient répondre à la double exigence de la Loi n°2018-010 du 08 Août 2018 relative à la promotion de la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables.

En effet, cette Loi subordonne d'une part, l'exercice d'activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité à base des sources d'énergie renouvelables à la conclusion d'une convention de concession et oblige d'autre part, à fixer des seuils de puissance des différents régimes juridiques des projets de production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables.

Le cinquième décret adopté par le conseil porte création du tribunal de commerce de Lomé et du tribunal de commerce de Kara. La création de ces deux tribunaux de commerce, ayant pour ressorts territoriaux respectivement, la région maritime et la région de la Kara, résulte de la volonté du Gouvernement d'adapter le droit processuel des affaires au rythme de l'évolution du monde des affaires.

Elle vise à attribuer les affaires commerciales à des juridictions spécialisées. D'autres juridictions commerciales seront créées pour couvrir progressivement toute l'étendue du territoire et parachever ainsi le processus.

S'AGISSANT DES DIVERS :

Le Président de la République, SEM Faure

Essozimna GNASSINGBE a, au premier point, donné des instructions au gouvernement pour que soit poursuivie la prise des mesures d'apaisement du climat sociopolitique consécutivement aux manifestations politiques intervenues dans notre pays depuis le 19 août 2017 et ayant conduit à diverses arrestations de personnes qui ont été poursuivies pour des faits délictuels ou criminels. Le Chef de l'Etat a décidé donc d'accorder la grâce présidentielle à dix-huit (18) prévenus déjà jugés et condamnés, purgeant leur peine dans les prisons civiles de Mango et de Sokodé.

En outre, le Président de la République a expressément demandé à l'autorité judiciaire de faire mettre en liberté provisoire, les personnes faisant l'objet d'une procédure d'information judiciaire pour des faits criminels, en prenant toutefois soin de préserver les droits des victimes s'agissant de la suite des procédures engagées. Il s'agit de vingt-six inculpés relevant des prisons civiles de Mango, Bafilo, Sokodé et Lomé.

Ainsi donc, quarante-quatre (44) détenus devront recouvrer leur liberté dans les heures qui viennent.

Le Président de la République a également demandé au gouvernement, dans le cadre de la poursuite des réformes de faire le point sur les activités nécessaires à l'organisation des élections locales. Le ministre chargé de l'administration territoriale présentera une communication en conseil des ministres sur la question.

Au second point des divers, le Premier ministre a tenu à exprimer sa reconnaissance et la gratitude des membres de son gouvernement au Président de la République pour la confiance qu'il a bien voulu placer en eux pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa vision pour notre pays, vision qui consiste à consolider la démocratie et l'Etat de droit et assurer le bien-être des populations. Il a, dès lors, assuré le Président de la République du ferme engagement des membres du gouvernement à œuvrer inlassablement, sous son autorité, à la réussite de son projet de société par l'atteinte de résultats mesurables et qui améliorent le vécu quotidien des Togolais et Togolaises.

Enfin, le Chef du gouvernement a présenté la Charte de bonne conduite des membres du gouvernement qui, tel un viatique, doit guider les ministres dans l'exécution de leur mission aussi bien lorsqu'il s'agit du travail collégial au sein du gouvernement que du fait d'assumer sa charge. Chaque ministre se doit de se l'approprier, de respecter les règles, valeurs et principes qu'elle contient en vue de bien remplir sa mission qui doit contribuer à l'émergence du Togo.

Fait à Lomé, le 30 janvier 2019

Le Conseil des ministres

Cohabitation incestueuse entre l'opposition et l'église Catholique :

Pour qui roule Mgr Kpodzro ?

De tous les temps, les religieux sont censés observer une certaine neutralité face à des sujets qui peuvent diviser, voire éloigner leurs fidèles. Mais comme il n'y a pas de règles sans exception, l'ancien Archevêque émérite de Lomé depuis le début de la semaine multiplie les sorties médiatiques et rame à contre-courant de ces principes prescrits par les saintes écritures.

Dans une émission radio qu'il a animée dans la capitale togolaise ce jeudi 31 Janvier, l'archevêque émérite de Lomé, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, a tenu des propos aux antipodes des exigences religieuses.

En effet, dans ses prises de positions, l'ancien Président de la Conférence Nationale du Togo s'est totalement rangée du côté de l'opposition à qui il a déclaré ouvertement vouloir apporter son soutien et celui de l'église en vue de la survenance de l'alternance dans notre pays pour

dit-il chasser du régime les tenants actuels.

En temps normal cela s'appelle manque de neutralité de la part d'une haute personnalité catholique et comme tel devrait très vite être recadré par les sommités de l'instance mondiale de l'église.

Poussant l'outrecuidance très loin, le prélat félicite au passage le travail de la CENCO en RDC et pense que le travail fournit par cette organisation des évêques de la RDC devrait inspirer les évêques du Togo qui pour lui avait

d'ailleurs fait un travail électoral remarquable en 2015.

Mgr Kpodzro dans son désir inavoué de conditionner les militants de l'opposition à défier les forces de sécurité et de défense, rappelle l'épisode des années 90 où l'entêtement des militants de l'opposition avait régulièrement occasionné des affrontements.

Au regard de ces nombreuses dérives dont est responsables ce prélat d'un certain âge, et le silence sépulcral dans lequel se mure l'église catholique, on



Mgr Philippe Fanoko Kpodzro

est en droit de s'interroger sur la réelle accointance entre l'opposition togolaise et cette confession religieuse.

Les accusations peuvent être d'autant plus fondées si l'on se réfère aux agitations du père catholique Pierre Channel Affognon qui n'a de cesse roulé pour l'opposition togolaise réunis

au sein de la C14.

A cette allure, le gouvernement se doit d'interpeller les plus hauts responsables de l'église au niveau mondial afin que des mesures soient prises pour interdire l'ingérence de l'église dans les affaires politiques de la cité.

Source : Symphonie.net

Décrispation du climat politique et renforcement de la démocratie :

Ces actes forts de Faure Gnassingbé

Suite de la page 3

entre les Ministres et le Chef de l'Exécutif.

A peine sortis du séminaire que les membres du gouvernement sont conviés au tout premier conseil des Ministres Mercredi. Comme cela se voit à l'œil nu, le temps n'est pas à l'amusement car trop de priorités dans le programme de société de Faure Gnassingbé et à quelques mois de la fin de son mandat, il serait étonnant d'aller dormir sur ces lauriers pendant que plusieurs chantiers ouverts ne sont pas encore refermés.

Ainsi donc le conseil des Ministres s'est réuni le 30 Janvier et d'importantes décisions ont été prises pour le bonheur des Togolais.

Des actes forts au premier conseil des Ministres de Klassou 2

Alors que le Togo est dans une période d'accalmie après de violentes manifestations



Le Gouvernement Klassou 2 réuni autour du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé

qui ont secoué notre pays jusqu'à un passé récent, le Chef de l'Etat vient une fois encore s'inscrire dans les larges mesures d'apaisement et de décrispation visant à renforcer la confiance entre togolais en ouvrant à nouveau les prisons de notre pays pour que des militants de l'opposition détenus puissent sortir.

La principale information du conseil des Ministres qui donne à notre titre tout son sens, c'est la décision du Président de la République de libérer 44 détenus dont 18 bénéficiant de la grâce

présidentielle et 26 d'une liberté provisoire.

Les Togolais ont encore souvenance de ces manifestations de la coalition qui ont démarré en 2017 pour se poursuivre jusqu'en janvier 2019. Des militants de la C14, reconnus comme fauteurs de troubles ont été arrêtés, jugés et détenus dans certaines prisons de notre pays.

Ainsi, 44 personnes retrouvent la liberté soit par grâce présidentielle ou par liberté provisoire.

Cette mesure hautement humaine prouve à suffisance

que Faure Gnassingbé a à cœur l'apaisement et la décrispation du climat politique de notre pays.

Avant les 44 détenus, 454 prisonniers avaient déjà recouvré la liberté pour avoir purgé une grande partie de leurs peines. En tout, c'est un total de 498 prisonniers qui sont libérés depuis le début de l'année 2019.

L'autre acte fort posé par Faure Gnassingbé lors du conseil, c'est d'aborder l'épineuse question des élections locales pour lesquelles il a demandé au Ministère de l'Administration de prévoir une communication à ce sujet au prochain conseil.

On ne saurait être complet sur cette activité de routine de l'exécutif sans parler de la charte de bonne conduite introduite par le Premier Ministre lors du conseil des Ministres du 30 Janvier dernier.

En effet, il a été élaboré un

document qui va guider les ministres dans l'exécution de leur mission aussi bien lorsqu'il s'agit du travail collégial au sein du gouvernement que du fait d'assumer sa charge. Chaque ministre se doit de se l'approprier, de respecter les règles, valeurs et principes qu'elle contient en vue de bien remplir sa mission qui doit contribuer à l'émergence du Togo a expliqué Komi Sélom Klassou.

Un projet de loi et cinq décret ont été adoptés pour le renforcement de la démocratie et l'épanouissement des populations togolaises.

Le rythme de travail amorcé par le gouvernement Klassou loin de paraître comme de la poudre aux yeux devra plutôt assurer les populations pour la simple raison que le Chef de l'Etat a à cœur les préoccupations de ses concitoyens.

Kpélafia Biva

Financement agricole

Le FIDA va décaisser 20 milliards pour soutenir le MIFA

Le conseil d'administration du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) vient d'approuver ce mardi 29 janvier 2019 au profit de la République Togolaise, le projet d'appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA), pour un montant de plus de 20 milliards de francs CFA sur une durée de six (06) ans à partir de 2019.

Structuré en trois composantes en lien avec les piliers du MIFA, cet appui du FIDA contribuera à révolutionner l'agriculture togolaise et la rendre professionnelle orientée business, à travers:

- (i) un appui technique au développement des chaînes de valeur agro-pastorales et à l'accès au marché (38%);

- (ii) un appui au développement des produits finan-

ciers (45%); et

- (iii) un appui institutionnel au MIFA, coordination et gestion du ProMIFA (17%).

Comme on le voit, ce mécanisme lancé en juin dernier par le chef de l'Etat est sur la bonne voie pour répondre efficacement et durablement aux besoins des populations. L'agriculture, la création massive d'emplois et l'inclusion sociale sont des orientations

essentielles contenues dans le Plan National de Développement (PND) dont le Togo s'est doté pour devenir d'ici quelques années un pays à revenu intermédiaire.

Le processus de formulation du projet a démarré dès le lancement officiel du MIFA en juin 2018 par le Président de la République et les diligences et négociations ont été bouclées en moins de quatre



mois. Un délai record jamais enregistré dans les procédures du FIDA depuis sa création.

Une bonne matérialisation

du changement de paradigme prôné par le Président Faure E. Gnassingbé.

Source : autogo.com

Journées nationales de promotion du Civisme fiscal :

L'OTR célèbre son partenariat avec les opérateurs économiques

Le 26 janvier de chaque année la communauté douanière célèbre la journée de la douane, en souvenir à la session inaugurale du Conseil de Coopération Douanière qui s'est tenu en 1953. Pour marquer d'une tâche indélébile cet événement, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a organisé les 28 et 29 janvier à Lomé les journées nationales de promotion du civisme fiscal.



Le ministre Sani Yaya remettant un certificat à un opérateur économique



Photo de famille avec les opérateurs économiques primés

Les activités de ces journées Portes Ouvertes ont élu domicile sur l'esplanade du Palais des congrès de Lomé. L'objectif de l'administration fiscale en instituant ces journées est de célébrer avec faste sa collaboration et son partenariat avec les opérateurs économiques. Il s'agit également d'encourager les contribuables.

A l'ouverture de ces journées, Philippe Tchodié, Commissaire des Services Généraux de l'OTR, représentant le Commissaire

Général de l'office a souligné l'importance aujourd'hui de la promotion des frontières plus intelligible au niveau des Etats, les dispositions pour les offres d'opportunités en vue d'un accès au marché, la facilitation des échanges. Au niveau de l'organisation Mondiale des Douanes (OMD), l'année 2019 est consacrée au mouvement transfrontalier rapide et sans entraves des marchandises des personnes et des moyens de transport. Le slogan retenu est : " Des frontières

SMART pour des échanges commerciaux fluides et le mouvement sans entrave des personnes et marchandises ".

Le public présent a eu l'occasion de se mettre au parfum du contenu du nouveau code général des impôts et le livre de procédures fiscales. Neuf impôts ont été supprimés, deux créés dans le nouveau code général des impôts

Essouavana Adoyi, Commissaire des Impôts de l'OTR a, au cours de ces journées, relevé la nécessité de la

célébration avec les opérateurs économiques, pour l'enracinement du civisme fiscal. En outre, il a présenté les avantages du nouveau code fiscal. Il a souligné que pour l'enracinement du civisme fiscal il urge de mettre un accent sur la communication, la lutte contre la corruption et le renforcement du partenariat public-privé.

La deuxième journée des activités a été dédiée aux contribuables. Des certificats ont été décernés aux entreprises qui se sont bien illus-

trées au cours de l'année 2018. Parmi elles, l'on peut citer la Brasserie BB, la CEET, la Société Togolaise d'Entreposage, Ecobank-Togo, Total-Togo, Togo Equipements.

Sani Yaya, ministre de l'économie et des finances, présent à l'apothéose, s'est dans son mot de circonstance réjoui du travail qui a été fait depuis l'avènement de l'OTR, notamment l'institution du télépaiement, la télé-déclaration, le guichet unique, la géo-localisation des conteneurs. En ce qui concerne les entreprises, il n'a pas manqué de souligner les défis à relever au niveau de l'administration fiscale togolaise : " le gouvernement mettra l'accent sur l'impôt foncier, une niche fiscale inexploitée à ce jour en vue de desserrer l'étau sur les grandes entreprises ".

Notons que des stands accessibles au public ont été installés sur l'esplanade des palais des congrès. Le samedi 27 janvier en prélude à ces journées, une marche sportive et un match de gala ont réuni les acteurs.

M F

Ministère de la Communication, des Sports et l'Education à la citoyenneté :

D'énormes défis attendent Foli-Bazi Katari

Nommé le 25 Janvier 2019, le nouveau Ministre de la Communication Katari Foli-Bazi a pris fonction lundi dernier au cours d'une cérémonie de passation de charges avec son prédécesseur Guy Madjé Lorenzo. Connaissant le charisme et l'étoffe du nouvel entrant au département de la Communication, des Sports et de l'Education à la citoyenneté, les Togolais dans leur ensemble pensent que beaucoup de défis liés à ce département seront levés.

Le premier reproche fait aux différents gouvernements qui se succèdent depuis l'accession de Faure Gnassingbé à la magistrature Suprême, c'est le déficit de communication.

Ce déficit a souvent plombé toutes les bonnes actions entreprises par le gouvernement. En l'absence d'une version officielle face à des sujets brûlants, les citoyens sont obligés d'imaginer des versions qui la plupart du temps portent préjudice au gouvernement.

Le nouveau locataire du ministère de la communication devra à tout prix inverser la tendance et être un bon communicant pour le gouvernement Klassou 2.

Animal politique bien reconnu par les Togolais pour avoir déjà eu à diriger par le passé les portes feuilles de la justice, de l'administration et de la fonction publique, Katari Foli-Bazi devra briser le mythe qui entoure les politiciens, celui de faire l'omerta sur certains sujets, pour véritablement

communiquer.

Les journalistes aussi bien ceux du public que du privé nourrissent de grands espoirs depuis l'arrivée de celui qui était jusqu'à vendredi encore le Directeur Général Adjoint de la CEB.

Au niveau des sports le nouveau Ministre aura à dérouler la politique du gouvernement dans ce secteur de manière à mettre toutes les disciplines sportives sur le même pied d'égalité en leur accordant la même attention.



La cérémonie de passation de charges entre Lorenzo (g) et Foli-Bazi (dt)

L'éducation à la citoyenneté semble être une nouveauté dans les attributions ministérielles mais c'est en réalité la formation civique qui change ainsi.

Comment faire pour que les qualités d'un bon citoyen

qui ont quittées les Togolais depuis les années 90, puissent revenir ?

C'est aussi à cette question que le Ministre Foli-Bazi devra apporter des réponses adéquates.

La Rédaction

Finance inclusive :

Mazamaesso Assih fait le point des institutions sous sa tutelle

La secrétaire d'Etat en charge de la finance inclusive et du secteur Informel, Mme Assih Mazamaesso a rencontré les professionnels des médias au cours d'une conférence de presse organisé par son institution hier jeudi 31 janvier au siège du Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural (PNPER) à Lomé. Il a été question de faire le bilan de l'année 2018 des structures sous sa tutelle, notamment le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), le PNPER et School Assur.

Un bilan largement positif en ce qui concerne le FNFI. En effet, selon Mazamaesso Assih, le FNFI est parvenu à libérer au total 1.553.201 de crédits pour une valeur 807,847 milliards de FCFA. 926.325 nouveaux bénéficiaires et 628.849 de renouvellements. Le taux de remboursement s'élève à 95%.

Selon les chiffres rendus public, le nombre des prises en charges sanitaire s'élève à 635754 et un taux 16% des recettes mobilisées par les centres de soin. En termes de proportion de prise en charge de ce programme, on note un taux de 25% dans la région Kara, 18% dans la région Centrale et 25% dans la région Maritime. Par rapport au niveau d'impact de prise en charge on retient un taux de 7% dans les Savanes, 18% dans la région Centrale, 21% dans la région Maritime, 11% dans les pla-



La ministre Assih (au micro) lors de la présentation

teaux et 6% à Lomé. Au total, le FNFI chiffre le nombre d'élèves assurés à 1.768.943.

Mme Assih a au cours de sa présentation énuméré quelques perspectives relatives à la finance inclusive notamment un accompagnement des microfinances en vue du renforcement des capacités du personnel qui intervient sur les différents produits du FNFI. Le FNFI a bouclé le 25 janvier dernier sa 5ème année.

Au niveau du PNPER qui a

rejoint le secrétariat d'Etat en juillet 2018, Mme Assih indique qu'au terme du travail effectué, ce projet se structure par un accroissement du taux de décaissement de 9% en juillet 2018 à 16% en décembre 2018. Ceci se traduit également selon la Secrétaire d'Etat par la reprise des financements. Le PNPER a réalisé au 31 décembre 2018, 77 plans d'affaires en cours d'analyses, et qui ont été validés pour la mise en financement.

Elle a souligné en passant que le PNPER dénombre en début de cette nouvelle année une centaine de plans d'affaires en attente d'évaluation par les comités régionaux de sélection pour être approuvés par la mise en financement. Ce qui traduit d'une manière globale au niveau des chantiers qui ont été donnés au secrétariat d'Etat en matière d'inclusion financière notamment l'amélioration des performances constatées et l'optimisation de la trésorerie.

Au niveau de la DOSI, le secrétariat d'Etat a mis en place des perspectives 2019 notamment le projet qui accompagne les conducteurs de taxi-motos. La phase pilo-

te de ce projet a permis à 168 bénéficiaires de devenir des entrepreneurs à part entière.

Par rapport au programme "School Assur", dame Assih a indiqué que ce projet s'est fixé pour objectif de couvrir au moins deux (2) millions d'élèves au cours de l'année 2017-2018. Selon les explications, la phase pilote de ce projet a permis de toucher 1,5 millions d'élèves avec 600.000 prises en charge sanitaires sur toute l'étendue du territoire national.

"School Assur" consiste en une prise en charge d'assurance gratuite incluant les risques de maladies et responsabilité civile aux écoliers.

En conclusion selon la Secrétaire d'Etat, le Togo a fait un bon signifiant en matière de finance inclusive au cours de l'année écoulée.

Kahf Djobo



Le Très Haut Débit continue son parcours !

Couverture
au 1^{er} janvier 2019

Le N°1 de l'internet Très Haut Débit
Mobile au Togo assure déjà la
couverture 4G+ dans la ville de Lomé,
Agou, Kpalimé, Atakpamé, Tchamba,
Agou, Sokodé, Kara, Ketao, Pagouda,
Niamtougou, Défalé, et leurs environs



Déploiement de la 4G+ en cours



Les villes déjà couvertes



Le N°1 de l'internet mobile au Togo



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015

Actualité

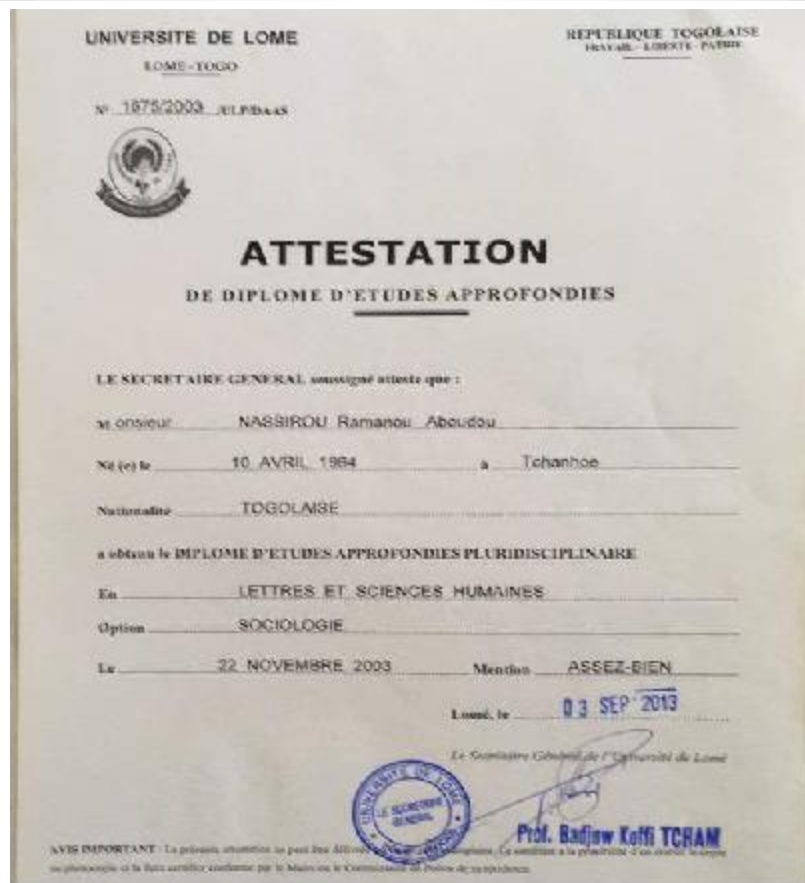
Retour sur l'éviction abusive de Nassirou Ramanou de Wages :

L'ancien DG réclame justice

L'on a souvenance comme si s'était hier du passage de Nassirou Ramanou à la tête de Wages-Togo ((Women and Associations for Gain both Economic and Social). Plusieurs années après avoir apporté ses loyaux services à la structure, une déconvenue oppose le désormais ex-DG et l'institution.

Comment en est-on arrivé là ? C'est la question qui se pose quand on sait que l'affaire qui oppose Nassirou Ramanou et Wages est d'une extrême délicatesse. Plus de huit cent millions (800.000.000) au titre de droits, dommages et intérêts sont réclamés par l'ex DG. Le divorce entre Nassirou Ramanou et l'institution qu'il a dirigée grâce à son engagement sans faille, remonte en 2015. Quand bien même il a été l'un des artisans pour l'essor de cette association, faisant d'elle une référence dans toute la sous-région, le Directeur Général Ramanou avait été remercié en monnaie de singe. Après cet acte dénudé de tout fondement, un plan était savamment concocté contre lui, avec interdiction pour lui d'exercer une activité liée à la microfinance sur une période de cinq ans. Derrière ces sanctions se trouve la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

La sanction de cet organe était tombée le 12 décembre 2014 à Abidjan. Assemblées générale organisée de façon sélective, licenciements abusifs, octroies de primes à ses proches, usage de faux diplôme universitaire. Tels sont là, les chefs d'accusation retenus contre le sieur Ramanou. En ce qui concerne le dernier chef d'accusation, une analyse de la situation fait penser à une façon de dépouiller une personne de sa dignité puisque, l'authenticité d'un diplôme est facilement vérifiable dans le haut lieu de savoir qu'est l'Université de Lomé au travers de ses services compétents, notamment la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS).



En effet, M. Nassirou est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Lettres et Sciences humaines option Sociologie, obtenu en 2003 à l'Université de Lomé. Il intervient en tant qu'enseignant à l'université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) de Lomé et au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) à Dakar.

Après l'avoir sauté à la tête de Wages, comme un homme

connaissant ses droits, le DG Ramanou est entré en discussion avec la direction que dirige aujourd'hui Samey Ben Y. Komlan. " Je leur ai écrit au début même pour demander qu'on négocie à l'amiable mon dédommagement. En fait, qu'ils me payent juste mes droits, sans même aller sur le terrain de réparation de préjudices et intérêts. Ils m'ont dit qu'ils ne vont rien me payer et que si je tenais à rentrer dans mes droits, de me tourner vers la commission bancaire de l'UMOA. J'ai cotisé normalement au sein de l'institution pendant vingt ans, c'est un droit inaliénable, retournez-moi ça, ils ont refusé et m'ont laissé comme ça durant quatre ans. Ils ne m'ont rien donné; ils ne m'ont même pas délivré une attestation de travail " Il s'agit d'une partie du propos de l'intéressé repris dans la presse.

Actuellement, M. Ramanou a engagé des actions en justice et soutient ses arguments : " C'est une demande fondée sur une base légale, sans la moindre fantaisie. Les juges apprécieront. Le calcul a été fait sans prendre en compte les avantages et autres. Mon avocat avait la possibilité de faire le calcul en prenant même en

compte les années de service qui me restent, quinze ans je crois, sans oublier tout ce que j'ai cotisé. Le chiffre serait juste, et explosif. Mais j'ai dit non, tout simplement. "

Lorsqu'on suit l'évolution de ce "film", ça ressemble plus à un règlement de compte qu'à autre chose. Nous avons évoqué dans cet article le refus de la nouvelle direction de Wages en ce qui concerne la validation à l'amiable des droits de M. Ramanou. Cette position traduirait-il l'idée selon laquelle, le DG SAMEY BEN Y. KOMLAN, prendrait-il position dans cette affaire ? Et pourquoi agirait-il ainsi ? Il se susurre dans le milieu des institutions de la microfinance que l'actuel directeur serait mêlé à une affaire d'usurpation de fonction.

La crédibilité des parcours de formation au Togo et par ricochet, l'authenticité des diplômes seraient mises en doute. Ceci s'explique par le fait pour la Commission bancaire de l'UMOA de douter de la crédibilité d'un diplôme délivré par une Université togolaise. Loin d'être une affaire personnelle, ce feuilleton Ramanou- Wages qui est entrain de faire couler d'encre et de salive doit également interpellier l'Etat togolais à prendre ses responsabilités pour que justice soit faite et que l'ex DG de Wages rentre dans ses droits.

La Rédaction

Projet d'approvisionnement en eau potable de la région de la Kara :

Le fonds Koweïtien appuie le Togo avec 12 milliards de F.CFA

L'accès à l'eau potable est une réalité dont se soucie l'Etat togolais. Dans certaines localités, l'eau potable est une denrée rare. Des solutions sont apportées à ce problème grâce à l'initiation de projets au bénéfice des populations. C'est dans cette dynamique qu'a été initié le projet d'approvisionnement en eau potable de la région de la Kara et de ses environs.

L'Etat togolais par le biais du ministère de l'économie et des finances, a paraphé un accord de prêt avec le fonds Koweïtien. C'était hier jeudi 31 janvier à Lomé. Ce prêt estimé à 23,8 millions de dinars Koweïtien, soit 12 milliards de francs CFA permettra au Togo de financer le projet d'approvisionnement en eau potable de la région de la Kara et de ses environs.

Le projet se définit en plu-

sieurs axes. D'abord la mobilisation des ressources en eau de la rivière Sara dans la préfecture d'Assoli, précisément à Bafilo. On aura la construction de châteaux d'eau d'une capacité de stockage de 5000m3 dans la périphérie sud de la ville de Kara. Le projet concerne également la pose d'un réseau additionnel d'eau au sud de la ville de Kara.

A part la ville de Kara, d'autres localités, notamment Kétao,

Pagouda, Niamtougou bénéficieront du projet. Cette initiative d'ordre sociale est pertinente et profitera dans son exécution aux communautés.

Selon le Ministre Sani Yaya, des localités environnantes de la ville de Kara, comme Awandjélo Atchangbaïdè et Djamdè traversées par le projet tireront également un bénéfice, avec l'installation d'agences de la société Togolaise des eaux. Le Directeur Général du



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Fonds Koweïtien Nedal Alolayan lors de la cérémonie de signature de cet accord de prêt à exhorté les acteurs pour que le projet soit une réussite.

Rappelons que dans le passé, le Fonds Koweïtien avait

déjà financé d'autres projets au Togo. Il s'agit des projets gouvernementaux financés depuis 1993, et estimés aujourd'hui à 67 milliards de F.CFA.

M F

Observatoire Togolais des Eglises :

Après avoir scruté les problèmes et prôné la réconciliation, place à la mise en place d'un nouveau bureau ce vendredi

L'Observatoire Togolais des Eglises (OTE) a réuni le vendredi 25 janvier dernier à son siège à Bè à Lomé, tous ses membres au cours d'une rencontre qui se situe dans le cadre de la mise en place d'un nouveau bureau devant conduire l'instance de régulation sur de base saine. Au cours de ses assises, les membres de l'OTE ont décortiqué les problèmes qui minent leur structure et prôner la réconciliation entre le président en exercice et les membres, l'OTE se dote ce jour d'un nouveau bureau.



Une vue de l'assistance



Le président de l'OTE (à gauche) et le Prophète Céphas Antonio (dt)

D'entrée, les responsables de l'OTE ont confié la rencontre dans les mains de Dieu avant de s'atteler aux difficultés que connaît aujourd'hui leur instance dirigée par Cyrus Badabadi.

Selon les propos des divers intervenants, l'OTE connaît depuis quelques années, d'énormes problèmes relatifs à la mauvaise gestion et le non respect des textes par le président

Cyrus et son bureau. Entre autres difficultés relevés au cours des discussions, le problème de trésorerie, la disparition des fonds, le non respect du règlement intérieur. Aussi, a-t-il été ressorti au cours des débats que plusieurs plaintes ont été déjà déposées au ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales contre Pasteur Cyrus Badabadi.

Tous ces problèmes lais-

sent à comprendre que l'OTE va mal avec la mauvaise gestion du bureau en exercice.

Vu l'urgence et la nécessité de la mise en place d'un nouveau bureau, le prophète Céphas Antonio, fondateur de l'OTE a donné l'exemple de la bible en citant l'alternance qu'il y a eu entre Judas et Mathias. D'après ses explications, il faut une alternance pour remettre l'ins-

tance sur de bonnes bases. Mais, il estime en tant que l'un des pionniers de l'institution que le pasteur Cyrus doit reconnaître toutes ses erreurs et chercher à se réconcilier avec les membres de l'OTE.

Selon le pasteur Atsu, il est impossible pour quelqu'un de reconnaître ses actes devant le public. L'essentiel pour lui, c'est que celui qui n'a pas de vision soit écarté de l'OTE.

Pour le pasteur Gabriel Sodji, une faute avouée est à moitié pardonnée. Il pense que si le pasteur Cyrus reconnaît ses erreurs il vaut mieux le pardonner et passer aux choses sérieuses.

Dans la foulée, le président de l'OTE a reconnu ses fautes et a demandé pardon à toute la famille des pasteurs du Togo et à tous les chrétiens. Il a par l'occasion, félicité le nouveau bureau qui prend désormais les rênes de l'instance de régulation des églises et se dit prêt à accompagner le nouveau président et son équipe. L'OTE est une instance de régulation des églises du Togo qui réunit en son sein, les églises togolaises et des congrégations religieuses qui fonctionnent sur toute l'étendue du territoire et connues par des autorités gouvernementales.

Notons que les membres de la nouvelle équipe dirigeante seront présentés à la presse ce vendredi.

Kahf Djobo

Le Togo adhère à l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique

Réuni en Conseil des ministres ce mercredi 30 janvier 2019, le gouvernement a autorisé, à travers l'adoption d'un projet de loi, l'adhésion du Togo à l'Accord portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique.

L'adhésion à cette institution créée en 2000 et chargée d'appuyer le commerce et l'investissement en Afrique, va procurer au Togo des avantages économiques. En réduisant notamment la pauvreté à travers un partenariat plus

soutenu entre les Etats africains, les institutions multilatérales de développement ainsi que le secteur privé.

En effet, l'une des missions de l'ACA est de pallier le manque d'une assurance des risques politiques, non commerciaux et

commerciaux qui devrait favoriser la disponibilité de financement pour les investissements sur le continent et l'expansion du commerce extérieur ou les échanges intra africains.

Le projet de loi ainsi adopté passera dans



Komi Selom Klassou, chef du Gouvernement

quelques semaines devant le parlement pour obtenir le feu vert des élus.

Source : republiquetogolaise.com



Le foie, un organe multifonctions

Organe volumineux, le foie avec ses 1,5 kg chez l'adulte, est la plus grande glande de l'organisme. De forme ovoïde, il se situe sous le diaphragme. Le foie et la vésicule biliaire assurent un certain nombre de fonctions essentielles de l'organisme. Du fait de l'importance de cet organe, les maladies qui l'affectent sont souvent préoccupantes.

La glande la plus volumineuse de l'organisme

Le foie est la glande la plus volumineuse de l'organisme et il assure plusieurs fonctions importantes. Il présente un aspect rouge brunâtre. Il est très richement vascularisé, ce qui lui confère cette couleur foncée. Pas moins d'un litre et demi de sang traverse cet organe chaque minute. Il est composé de deux parties, un lobe droit volumineux et un lobe gauche plus petit. Il est situé pour sa plus grande partie du côté droit de la cavité abdominale, juste au-dessus du duodénum.

Un quart du volume du foie seulement est nécessaire pour faire fonctionner l'or-

ganisme normalement. Cette glande possède également d'importantes capacités de régénération. Si l'on en retire une partie, de nouvelles cellules se fabriquent, permettant ainsi au foie restant de grossir et retrouver sa taille initiale.

Le rôle du foie

Le foie assure de nombreux rôles au sein de l'organisme :

L'une des fonctions principales du foie et de la vésicule biliaire est relative à la digestion et à la production d'enzymes digestives qui sont déversées dans l'intestin grêle ;

Il aide aussi à contrôler le métabolisme et collabore

avec le système immunitaire du corps pour combattre les cellules et substances nocives qui menacent l'organisme (par un phénomène appelé "phagocytose") ;

Le foie aide l'organisme à digérer les graisses en sécrétant de la bile qui se déverse dans le duodénum ;

Il détruit aussi les globules rouges, synthétise l'urée afin d'excréter les déchets azotés, produit le fibrinogène utilisé dans le processus de coagulation du sang, stocke le glycogène, intervient dans le métabolisme et dans le stockage des vitamines et produit entre autres des substances protectrices et antitoxiques ;

C'est lui qui va capturer, transformer et rendre inoffensifs les toxiques auxquels nous pouvons être exposés en mangeant, buvant ou en

respirant.

La vésicule productrice de bile

La vésicule biliaire sert à concentrer et à stocker la bile, qui est produite sous une forme diluée par le foie, et à sécréter cette bile dans les canaux cystiques pour la déverser dans le duodénum, où sa fonction sera d'aider à la digestion. La bile est composée de cholestérol, de sels biliaires et de pigments biliaires.

La vésicule biliaire elle-même est un organe verdâtre, mesurant environ 7,5 cm de long, situé sous le foie, légèrement sur le côté. La vésicule biliaire n'est pas nécessaire à la survie de l'homme : son ablation ne provoque pas d'effets secondaires graves.

La cristallisation des sels

biliaires dans la vésicule peut donner lieu à l'apparition de calculs biliaires, ce qui nécessite souvent une intervention chirurgicale.

Des affections multiples
Les affections pouvant nuire au bon fonctionnement du foie sont multiples. Elles peuvent être dues à l'exposition à des toxiques (comme l'alcool), des virus (comme le virus de l'Hépatite C et de l'Hépatite B), des anomalies génétiques, des désordres métaboliques, des maladies cancéreuses...

Ces maladies du foie peuvent se manifester par différents symptômes :

Fatigabilité ;
Troubles rénaux ;
Troubles sexuels ;
Jaunisse, augmentation du volume de l'abdomen, œdème, etc.

Source : Doctissimo



Spéciale
fin d'année 2018*

**JUSQU'À
-45%**

sur le

DÉDOUANEMENT

✓ des marchandises*

✓ des véhicules

* Offre valable jusqu'au 31 décembre 2018
* Marchandises sous douane en souffrance

FEDERER POUR BATIR
www.or.tg

Les ministres du Gouvernement KASSOU 2



Ministre d'État, chargé des Affaires
Présidentielles
M. Magnim ESSO SOLITOKI



Ministre du Développement à la base,
de l'Artisanat et de la Jeunesse
Mme Victoire S. TOMEGA-DOGBE



Ministre de la Santé et de l'Hygiène
Publique
Prof. Moustafa MIDJAWA



Ministre de l'Eau, de l'Équipement
Rural et de l'Hydraulique Villageoise
M. Antoine Léka GBECBENI



Ministre de la Fonction Publique, du
Travail, de la Réforme Administrative
et de la Protection Sociale
M. Gilbert B. BAWARA



Ministre de la Sécurité et de
la Protection Civile
Gal. Damehame YARK



Ministre de l'Action Sociale, de
la Promotion de la Femme et
de l'Alohabésation
**Mme Tchabinandi KOLANI
épouse YENTCHARE**



Ministre de la Communication, des
Sports et de l'Éducation à
la Citoyenneté et au Civisme
M. Katari FOLU BAZI



Ministre de l'Administration Territoriale,
de la Décentralisation et des
Collectivités Locales
M. Payadowa BOUKPESSI



Ministre des Postes, de l'Économie
Numérique et des Innovations
Technologiques
Mme Cina LAWSON



Ministre de la Planification du
développement et de la Coopération
Mme Demba A. TIONOKPA



Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
Prof. Koffi AKPAGANA



Ministre de l'Enseignement technique,
de la formation et de l'insertion
professionnelles
M. Taïrou BAGBIEGUE



Ministre du Commerce, de l'Industrie,
du développement du Secteur Privé
et de la Promotion de la
Consommation locale
M. Kodjo Sévon-Tépé ADEDZE



Ministre des Infrastructures
et de Transports
**Mme Zouréhatou TCHA-KONDO
épouse KASSAH-THADRE**



Ministre auprès du Président de
la République
M. Arouna Batiène Sylla KPAFRE



Ministre des Affaires Étrangères,
de l'Intégration africaine et
des Togolais de l'Extérieur
M. Robert DUSSEY



Ministre de l'Économie et
des Finances
M. Sani YAYA



Ministre de l'Environnement,
du Développement durable et
de la Protection de la Nature
M. OLADOKOUN Wouhou David



Ministre de la Culture, du Tourisme
et des Loisirs
M. Kossivi FORSTONYO



Ministre des Mines et des Énergies
M. Dédériwé ABLY-BIDAMON



Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice
M. Pius K. AGBETOMEY



Ministre de l'Agriculture, de
la production animale et halieutique
M. Roulers BATAKA



Ministre Délégué auprès du Ministre
de l'Eau, de l'Équipement Rural et
de l'Hydraulique Villageoise
M. Bouraima Kantiline TCHEDÉ ISSA



Secrétaire d'État auprès du Président
de la République, chargée de la Finance
inclusive et du Secteur informel
Mme Mazamaesso ASSIH

**LE GOUVERNEMENT
TOGOLAIS ENGAGÉ POUR
LA FORMATION DE
3000 JEUNES
EN ÉNERGIE SOLAIRE**



Du 21 Janvier
au 15 Février 2019



Grand jeu Spécial St Valentin

Jusqu'à **200.000 FCFA*** à gagner !!!
*Dotations TMoney

PARTICIPEZ au JEU en envoyant **H** si vous êtes
un homme suivi de votre âge et **F** suivi de l'âge
de la femme avec qui vous voudriez correspondre
et envoyez le tout **au 990**

**EX : Pour un homme de 28 ans à la recherche
d'une femme de 20 ans: H28F20 au 990**

990

*Inscription par sms: 50 FCFA

Après votre inscription
vous êtes intégrés à
un groupe WhatsApp
administré par Togocel



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015



Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC

L'ÉVEIL

de la nation

Siège :

Qt Adidoadin, non
loin de Jess Coiffure
Té : 22 32 85 95

Fondateur et Directeur de Publication :

Sama T. DJOBO
(00228) 90 03 17 74

Rédaction :

Biva KPELAFIA
Moudjib FALANA

Kahf DJOBO

Secrétariat :

Takira AGBERE

Imprimerie :

DIRECT PRINT

Tirage :

2.500 exemplaires